

Questions orales

Il s'agit là d'une déclaration tout à fait responsable de la part du premier ministre.

M. Tobin: De toute évidence, la part des Français pesait beaucoup plus lourd que celle des Terre-Neuviens contraints de lancer un appel à l'aide parce que vous les avez laissés tomber.

● (1425)

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE QUI REPRÉSENTE UNE CIRCONSCRIPTION DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Ce matin, lors d'une émission de ligne ouverte à la station radiophonique VOXM, de Saint-Jean, le député de Saint-Jean-Ouest a émis l'opinion suivante, à propos du manque de consultation: «Je ne vois vraiment pas comment justifier leur absence à cette réunion. Disons simplement que les responsables de la situation sont pour le moins insensibles à l'importance de cette question pour Terre-Neuve et le Labrador».

Le cabinet est manifestement divisé sur la question. Le vice-premier ministre va-t-il déclarer cette entente nulle et non avenue, remercier le ministre des Pêches et des Océans, ou obliger le député de Saint-Jean-Ouest à remettre sa démission en signe de protestation contre une décision qui désavantage les Terre-Neuviens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne tiens pas à interpréter les propos de mon collègue. Qu'il sache, toutefois, qu'il n'y a pas de division au sein du cabinet sur cette affaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Dès le premier jour, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, les représentants de l'industrie et les autres provinces de l'Atlantique savaient pertinemment . . .

M. Tobin: Ce sont donc des menteurs?

M. Siddon: . . . que nous voulions ainsi obtenir de la France qu'elle consente à soumettre à l'arbitrage international le conflit frontalier qui nous oppose, afin d'empêcher une fois pour toutes les Français de pêcher à outrance dans des eaux qui devraient être réservées aux pêcheurs que le député représente et où les prises excédentaires s'élèvent annuellement à 20 000 tonnes, ce qui équivaut à 40 millions de dollars. Alors que nous cherchons de cette manière à avantager Terre-Neuve, le député nous reproche le contraire et nous accuse de ne pas vouloir relever le défi.

LA REQUÊTE DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur le même sujet. Je sais que le vice-premier ministre s'intéresse à cette affaire.

Le vice-premier ministre va-t-il confirmer que le premier ministre de Terre-Neuve a écrit au premier ministre du

Canada juste avant Noël, lui précisant bien que son gouvernement ne voulait pas que d'autres droits de pêche soient accordés à la France dans une région donnée des eaux canadiennes, dans une tentative pour régler le différend qui existe au sujet de Saint-Pierre et Miquelon? Le vice-premier ministre va-t-il confirmer l'existence de cette lettre? Va-t-il nous dire comment le premier ministre du Canada a pu faire fi d'une telle requête?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le gouvernement terre-neuvien ne veut évidemment pas que des quotas additionnels soient accordés à la France dans d'autres secteurs de nos eaux, surtout pas dans la zone appelée 2J+3KL. Mais notre gouvernement a dû envisager l'avantage éventuel qu'il y aurait à mettre fin une fois pour toutes à la pêche excessive à laquelle s'adonnent les pêcheurs français et qui prive les pêcheurs canadiens de quelque quarante millions de dollars par année, peut-être en échange de quelques modestes compensations ailleurs.

Le gouvernement n'a pris et ne prendra aucun engagement à cet égard d'ici à la fin de l'année sans avoir d'abord obtenu le consentement total du gouvernement terre-neuvien et du secteur industriel.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je reviens au vice-premier ministre. Le ministre des Pêches vient de dire que l'on a peut-être fait une modeste concession. Je lui ferais remarquer que le premier ministre de Nouvelle-Écosse a dit ce matin que cette modeste concession coûterait 200 millions à la région atlantique. C'est peut-être modeste pour le ministre, mais pas pour les gens de cette région.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Étant donné que le premier ministre de Terre-Neuve est opposé à l'entente, que le premier ministre de Nouvelle-Écosse y est opposé également et que pratiquement tous les porte-parole des gouvernements de la région atlantique se sont prononcés contre, le vice-premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada a conclu une entente qui convient à la France, mais à personne dans les provinces atlantiques?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis sûr que le chef des néo-démocrates aimerait connaître les faits tels qu'ils sont réellement. Nous n'avons rien promis à la France au-delà de la présente année et le poisson promis pour cette année entre dans le cadre du plan concernant les poissons de fond, négocié avec d'autres gouvernements.

M. Tobin: Foutaise!

M. Siddon: Il y a une petite exception dans la zone à l'extrême nord. Il y a là des stocks de morue excédentaires qui n'ont jamais été exploités par Terre-Neuve et que la France ne pêchera sans doute pas non plus.

M. Tobin: Allons donc: qu'est-ce que vous nous racontez?